

<p>U.F.R. Droit et Science Politique</p> 	<p>  Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR  </p> <p><b>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</b> Mention : « Droit économique et des affaires »</p> <p><b>Spécialité (M2) :</b> <b>Juriste des risques et du développement durable</b></p> <p>Responsables de la spécialité : Pascale Steichen, Professeur, Magali Boucaron, Maître de conférences</p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p> <p> <b>FORMASUP</b> PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR</p> <p> <b>Gredeg</b> Groupe de recherche en Droit, Économie et Gestion</p>
--	--	---

## Présentation et objectifs

Le Master 2 « Juriste des risques et du développement durable » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à l'évaluation et à la gestion des risques environnementaux, sanitaires et sociaux auxquels se trouvent aujourd'hui confrontées les entreprises et les collectivités territoriales. Le choix de ces trois catégories de risques est justifié par le fait que, de manière générale, la gestion de ces risques constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs des sociétés engagées dans un processus de développement durable. Pour répondre à ce défi, les entreprises doivent à la fois connaître leurs obligations et assumer leurs responsabilités, tant à l'égard des salariés (risque d'atteinte à l'intégrité physique ou prévoyance sociale), que des consommateurs (produits défectueux, sécurité sanitaire) ou de l'environnement (risques naturels et technologiques, pollutions et nuisances, management environnemental). La réalisation d'une croissance économique qui favorise le progrès social et respecte l'environnement passe par la formation et l'éducation de cadres sensibilisés aux règles de « bonne gouvernance » c'est-à-dire aux techniques juridiques privilégiant la participation, la responsabilité et la transparence.

## Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs risques managers, responsables du développement durable, conseillers en environnement, responsables de site Hygiène-Sécurité-Environnement, conseillers auprès des collectivités locales, des entreprises, avocats, juristes d'assurances.

## Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit (droit des affaires, droit public, droit privé, IUP, AES) et aux autres M1 sur examen des dossiers. **Sélection sur dossier et entretien.**

## Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez :

ASURE Formation – Tel. + **04 89 15 21 55 / 06 62 88 03 56** – Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure)

## Préparer le Master Juriste des risques et du développement en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

**Renseignements auprès du bureau 206 : Tél. +33(0)4.92.15.70.63**

**Courriel : [droit.scolarité.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarité.master2@unice.fr)**

## Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de septembre à fin mars. Un **stage en entreprise**, cabinet d'avocat ou collectivité publique, d'une durée de **3 à 6 mois (avril à septembre)**, vient compléter la formation.

## Programme des études (sous réserve de modifications) de septembre à fin mars :

### Semestre 1 :

Description de la formation	Nombre d'heures	Noms Enseignants	Coef.
<b>UE1 – Rédaction d'actes juridiques - 6 ECTS</b>			
Technique contractuelle*	20	V. Thomas, Avocat au Barreau de Nice	1
Anglais des affaires*	20	M. Mercat-Bruns, Maître de Conférences (CNAM/LISE), Professeur affiliée à l'Ecole de droit de Sciences Po ;	1
Contentieux des affaires*	20	J.-B. Racine, Professeur UCA ; M. Boucaron-Nardetto, Maître de Conférences UCA	1
<i>*cours mutualisés avec le M2 JS</i>			
<b>UE2 – Gestion des risques économiques - 6 ECTS</b>			
Droit des marchés publics*	20	M. Crahes, Chef du service de la commande publique SDIS des Alpes-Maritimes	1
Droit économique de l'environnement*	20	P. Steichen, Professeur des Universités UCA	1
Droit des assurances	20	A. Trescases, Maître de Conférences ; O. Tafanelli, avocat	1
<i>*cours mutualisés avec le M2 JA (droit)</i>			
<b>UE3 – Gestion des risques environnementaux - 6 ECTS</b>			
Droit des risques technologiques	20	P. Steichen, Professeur des Universités UCA	1
Droit des risques naturels*	20	F. Nicoud, Maître de Conférences UCA	1
Droit des déchets	20	M. Fenoglio, Responsable juridique, Pôle environnement GSF	1
<i>*cours mutualisés avec le M2 CRES (géographie)</i>			
<b>UE4 – Gestion des risques sociétaux - 6 ECTS</b>			
Santé et sécurité au travail	20	D. Ronet-Yague, Maître de Conférences Univ. Aix-Marseille et Caroline Vanuls, Institut régional du travail	1
Responsabilité sociale des entreprises*	20	P. Reis, Maître de Conférences UCA, O. Thibout, Doctorante CIFRE UCA	1
Gestion contractuelle du risque social*	20	M. Boutin Avocate ; R. Tafini, Avocat	1
<i>*cours mutualisés avec le M2 JA (droit)</i>			
<b>UE5 – Projet professionnel et de recherche - 6 ECTS</b>			
Ateliers de l'IMREDD	40	P. Steichen, Professeur des Universités UCA ; K. Ilchev, Docteur	4
Corporate Strategy Deployment*	20	S. Redzepagic, Professeur d'Economie	1
Séminaires approfondis d'anglais	20	P. Saunier, Professeur des Universités UCA	1
<i>*cours mutualisés avec le M2 SEDI (ISEM)</i>			

### Semestre 2 :

Description de la formation	Nombre d'heures	Noms Enseignants	Coef..
<b>UE6 – Gestion des risques de production - 6 ECTS</b>			
Responsabilités liées aux produits	20	L. Duong, Maître de Conférences UCA	1
Agriculture et sécurité alimentaire	20	I. Doussan, Directeur de Recherches INRA, S. Vanuxem, Maître de conférence UCA M.A. Ngo, Chargée de recherches CNRS	1
Management environnemental*	20	L. Cauro, docteur ès Sciences, Spécialité Chimie, Juriste GJRDD, Chargée d'enseignement universitaire, Consultante HQSE	1
<i>*cours mutualisés avec le M2 SEDI (ISEM)</i>			
<b>UE7 – Stage obligatoire et rédaction mémoire - 24 ECTS</b>			
Méthodologie de la recherche	20	M. Boucaron-Nardetto, Maître de Conférences UCA ; F. Nicoud, Maître de Conférences UCA	1
Stage en entreprise + mémoire + soutenance		Les enseignants du M2	6

### Élément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

## **Contrôle des connaissances**

**L'obtention de la moyenne dans chaque unité emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement.**

Les enseignements des unités d'enseignement U1 à U6 donnent lieu, pour chacun d'entre eux, à un contrôle continu noté sur 20.

Le total des U1, U2, U3, U4, U5 est de 300 points.

Le stage en entreprise (entreprise + mémoire + soutenance) est noté sur 300 points.

La compensation entre les différentes unités est possible. La compensation est également possible entre les deux semestres.

**Il y a une session d'examen par an.**

**Pour obtenir le grade de Master Droit Economie Gestion, Mention Droit économique et des affaires, Spécialité « Juriste des risques et développement durable » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.**

### **Bonus « Sport » facultatif :**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

### **Plagiat**

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

## **Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

Bureau des Master 2  
Université Nice Sophia Antipolis  
Faculté de Droit et de Science Politique  
Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 Nice Cedex 1  
Bureau 206  
[sophie.teutsch@unice.fr](mailto:sophie.teutsch@unice.fr) - Tél. : 04 89 15 25 38